

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2020

**Rapporteur :
Madame Valérie
DURRWELL**

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2020
(accusé de réception du 18/12/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Soutien au commerce

Dans le cadre de son dispositif de soutien au commerce local dans le contexte de crise sanitaire, la ville de Quimper souhaite prendre de nouvelles mesures de soutien à l'économie locale en accompagnant la digitalisation des commerces et en développant l'achat local par la mise en place de chèques cadeaux. Pour cela, La ville peut bénéficier des aides de l'État et de la banque des territoires pour ses projets notamment d'accompagnement de la transformation numérique. À noter que Quimper Bretagne Occidentale va adopter aussi les nouveaux dispositifs de réponses à la crise proposés par la Région Bretagne.

Enfin, il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à quatre associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun.

Plusieurs nouvelles mesures de soutien à la digitalisation des commerces et au développement de l'achat local pourraient être adoptées par la ville de Quimper :

1/ LE SOUTIEN À LA DIGITALISATION DES COMMERCES

Une action de la Ville déjà bien engagée : La plateforme numérique du commerce jaimemescommerces-quimper.bzh

La Ville a souhaité mettre en place un site web www.jaimemescommerces-quimper.bzh afin de centraliser sur une plateforme unique « point d'entrée » des informations sur les commerçants quimpérois et ainsi leur permettre de valoriser leur enseigne, leur site et réseaux sociaux, les produits ou services qu'ils proposent, etc.

Cette plateforme permet aux Quimpérois de retrouver le détail des heures d'ouverture, les informations pratiques, les initiatives mises en place lors du confinement (réservation en ligne, clic & collect...) par les commerçants quimpérois et bien au-delà du confinement, une partie de l'offre commerciale en un coup d'œil.

Ainsi, les internautes retrouvent leurs commerces grâce à un système de géolocalisation et à un outil de recherche.

Initiée début novembre, la démarche, co construite avec les commerçants et l'association .Bzh, a permis de créer un site responsive en une semaine qui recensait au 25/11/2020 déjà près de 230 commerces.

Ce site a vocation à évoluer sur le premier trimestre 2021 et devenir pérenne.

Des financements à mobiliser dans la durée pour favoriser l'inclusion numérique des commerçants mais pas que... :

La banque des territoires a été sollicitée et propose deux sources de financement à mobiliser avant le 31 décembre :

- Un soutien financier pour la mise en place d'une plateforme de e-commerce à hauteur de 20 000 € maximum sur la base de 80 % du TTC de la dépense totale.

Les communes sont éligibles et prioritairement pour celles qui sont labellisées Cœur de Ville comme Quimper. À ce titre nous pourrions rapidement financer des modules complémentaires au site web jaimemescommerces-quimper.bzh pour soutenir le commerce local.

- Une aide pour le financement du poste de manager de commerces à hauteur de 20 K€ par an sur 2 ans. Indirectement, cette opportunité permettrait avec les 40 K€ de subvention de financer le recrutement, en appui au manager du commerce, d'une personne dédiée à la digitalisation des commerces quimpérois et à la montée en gamme du site jaimemescommerces-quimper.bzh

2/ LA MISE EN PLACE DE CHÈQUES CADEAUX

- Pour décembre 2020 : 10 KE de chèques cadeaux en partenariat avec les vitrines de Quimper

Sur une proposition de la municipalité, les vitrines de Quimper ont manifesté leur intérêt pour mettre en place rapidement une action « chèques cadeaux » en décembre.

La municipalité et les vitrines financeraient à part égale les 10KE de chèques cadeaux (5KE pour la municipalité / 5KE pour les vitrines), les frais techniques de l'opération seraient pris en charge par les vitrines de Quimper.

Les modalités de distribution des chèques sont en cours d'étude avec l'association.

- Pour Janvier 2021 : 100 KE de chèques cadeaux avec l'appui de la CCIMBO
La CCIMBO gère la promotion des chèques cadeaux territoriaux au travers des chèques cadeaux Kdo'Pass (10 ans d'existence, 800 commerces adhérents, 47 villes de Cornouaille).

La ville de Quimper souhaiterait s'associer à la CCIMBO en utilisant son expérience et sa structure locale pour créer rapidement un dispositif spécifique pour développer l'achat local dans le centre-ville et les quartiers de Quimper en début d'année 2021.

Le principe : une pochette à l'image de l'identité de la plateforme « jaimemescommerces-quimper.bzh » comprenant des tickets de 10 ou 20 € pour un total de 40 € dont la moitié serait financée par la Ville de Quimper, le reste par le client.

Le budget investi par la ville de Quimper au profit pour cette opération est estimé à 100 K€. Les modalités de distribution des chèques sont en cours de précision.

Au-delà, il est proposé au conseil municipal d'apporter son soutien financier à quatre associations de commerçants pour des actions d'animations et de promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville de Quimper ainsi que d'apporter son aide à l'association des producteurs commerçants du marché bio de Kerfeunteun :

1. L'association des commerçants des Halles Saint François pour les illuminations

La ville de Quimper verse à l'association des commerçants des Halles Saint François, depuis 2011, une subvention annuelle pour l'installation des décorations de Noël. Il est convenu que l'association installe des décorations conformes à la réglementation en vigueur vis-à-vis des établissements recevant du public et ceci dans le respect d'un cahier des charges fourni par la ville. Il est proposé de reconduire la subvention de 3 000 €.

2. L'association des commerçants du quartier du théâtre de Cornouaille

L'association regroupant les commerçants du quartier du théâtre de Cornouaille a pour objet la promotion des commerces de la place du 118ème RI et de la partie haute de la rue Saint Mathieu autour d'animations culturelles et commerciales pour renforcer l'attractivité du quartier :

- opération « fil rouge, vitrines des commerçants » avec animation des vitrines en partenariat avec la section arts plastiques du Lycée Brizeux ;
- temps fort « Circonova » en partenariat avec le Théâtre de Cornouaille ;
- animation dans les rues (fête de la musique, Noël).

Il est proposé de donner à l'association une subvention de 3 500 €.

3. L'association des commerçants « Les boutiques du Faubourg Saint Corentin »

Cette association comprend les commerces des rues de la Mairie, Verdelet, Toul al Laer, du Froust ainsi que la place Alexandre Massé. Forte d'une vingtaine de commerçants, l'association du faubourg Saint Corentin essaie chaque année d'animer ses rues par diverses manifestations qui se soldent par une nouvelle attractivité pour ce quartier déserté par le passé. Elle sollicite une subvention afin d'assurer un développement de son action et l'organisation comme en 2019 de différentes animations réalisées autour :

- de l'estampe avec la venue de six graveurs ;
- du jeu de société ;
- de la bande dessinée ;
- de la littérature avec la venue d'auteurs ;
- de vides greniers ;
- d'animations rue avec la venue d'un clown et de musiciens ;
- d'une harmonisation des décorations de Noël pour tous les commerçants du quartier.

Il est proposé de verser une subvention de 4 000 €.

4. L'association Les Vitrines de Quimper

L'association des Vitrines, qui regroupe 120 commerçants et artisans, sollicite financièrement la ville pour des animations de promotion du commerce et de l'artisanat en centre-ville. Les actions qu'elle réalise sont les suivantes :

- mise en place d'animations musicales, jeux, sonorisation dans la ville ;
- promotion du commerce et de l'artisanat du centre-ville par de la communication dans la presse. L'association relaye et informe aussi sur les différentes actions de la ville en faveur du commerce comme la gratuité du stationnement, les jours d'ouvertures du dimanche ;
- animations dans les halles ;
- mise en place d'actions et d'animations avec les partenaires comme la mairie, l'office de tourisme, l'UJAP ;
- aide aux commerçants adhérents aux Vitrines de Quimper pour la mise en place de services.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 23 000 €.

5. L'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun

L'association du marché de Kerfeunteun qui regroupe plus de 20 commerçants, sollicite une subvention pour valoriser leur marché bio du vendredi. Elle crée des événements et animations tout au long de l'année autour de dégustations de produits bio locaux, productions locales ainsi que des animations musicales basées sur la découverte et la mise en valeur des produits vendus et de la culture bretonne.

Ses membres souhaitent aussi mieux faire connaître leur marché aux habitants et aux visiteurs-touristes avec des actions ciblées de communication (flyers, affiches, cadeaux, sacs shopping).

Il est proposé d'attribuer à l'association une subvention de 1 500 €.

*** **

Pour soutenir les commerçants, après avoir délibéré (2 abstentions en ce qui concerne la mise en place de chèques cadeaux) le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - de procéder au recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre d'un contrat à durée déterminée de 24 mois ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à solliciter tout financement et toute subvention qui participeraient au financement de cet emploi. Par ailleurs et pour information l'État à lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement de conseillers numériques pour lequel la commune de Quimper peut également se porter candidate ;
- 3 - de participer à la mise en place de chèques cadeaux en soutien au commerce local pour un montant maximum de 100 000 €

Puis, pour aider les associations de commerçants à financer des animations de la ville de Quimper, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – d'attribuer une subvention exceptionnelle de :

3 000 € à l'association des commerçants des halles Saint François ;

3 500 € à l'association du Quartier du théâtre de Cornouaille ;

4 000 € à l'association Les boutiques du Faubourg Saint Corentin ;

1 500 € à l'association des producteurs commerçants du marché de Kerfeunteun ;

28 000 € dont 5000 € de financement des chèques cadeaux à l'association
Les Vitrines de Quimper.

pour un montant total de 40 000 € (ligne 94.6574.950 « soutien au commerce »).

2 – d'autoriser madame la maire à signer la convention à intervenir avec
l'association Les Vitrines de Quimper.